BELMONT – BROYE

FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION

Explications :
Question (art. 57 ROCG)
Chaque membre du Conseil général peut poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal peut répondre immédiatement ou lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Auteur-e-s :	Mme Chantal Ding – groupe La Gauche Plurielle

Objet :	Quelle est la vision, respectivement la stratégie concrète du Conseil communal en matière d'infrastructures scolaires ?

Cosignataires (facultatif) :	

Date du dépôt : 02.10.2026

Signature du/des auteur-e-s :

Voir mail annexé.

Texte :

Madame la Syndique, Messieurs les Conseillers communaux,

La rentrée scolaire 2026-2027 annonce 32 classes primaires pour environ 630 élèves. La rentrée scolaire 2024-25 affichait 30 classes. Lors de l'ouverture de l'école à Dompierre, Ecol'Air, pour la rentrée scolaire 2023/2024, le nombre de classes s'élevait à 29.

A n'en pas douter, la Commune de Belmont-Broye attire les familles, signe d'une commune dynamique et cela présage une relève pour notre vie villageoise riche grâce à nos sociétés locales très actives. L'accroissement de la population ne va pas faiblir ces prochaines années. Pourtant, le plan financier présenté ce soir n'évoque à aucun moment la stratégie, ni même une réflexion, sur les infrastructures scolaires, pourtant directement touchées par cette augmentation croissante.

Pour reprendre vos propres termes (cf. votre réponse du 15 avril 2026 à la question de Nicolas Bugnon - Quelle est la vision en matière d'évolution démographique et quelle est l'analyse de son impact sur les finances communales ?):

« Les estimations font ressortir une augmentation de la population estimée entre 1'400 et 1'800 personnes pour les prochaines années. Au vu de l'avancée des PAD et du traitement cantonal des dossiers, cette augmentation devrait débutée vers 2029 – 2030 et se faire progressivement. »

«L'attractivité principale de notre commune réside donc avant tout dans la présence de nombreux services dispensés à la population et aux familles qui décident de venir s'installer dans la région. ».

Or, il faut ajouter à ces chiffres les arrivées actuelles avec les nombreux bâtiments individuels et collectifs que l'on voit « pousser » un peu partout sur la Commune. Les infrastructures actuelles atteignent déjà leurs limites et il est nécessaire de garantir l'accès aux services publics aux citoyennes et citoyens de notre belle Commune.

Ainsi, je vous demande quelle est la vision, respectivement la stratégie du Conseil communal en matière d'infrastructures scolaires pour cette législature et à moyen-long terme ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie de l'attention portée à ma question.

Chantal Ding